

DECISION N°2023/32

**Objet : AVENANT N°1 A LA MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE CONSTRUCTION –
REQUALIFICATION DU CHEMIN SAINT FRANCOIS – CTP Groupe CADET**

Nous, Béatrice BONFILLON CHIAVASSA, Maire de la Commune de Fuveau,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,
Vu, la délibération du Conseil Municipal en date du 16 Juillet 2020 donnant délégation au
Maire au titre de l'article L.2122.02 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu, la consultation lancée en marché adapté,
Vu, les propositions des entreprises CTP Groupe CADET, BUREAU VERITAS CONSTRUCTION,
DEKRA,
Vu, la décision n°2022/26 en date du 3 mars 2022,

DECIDONS

ARTICLE 1 :

Madame le Maire est autorisée à signer l'avenant n°1 au marché de contrôle technique construction avec la société CTP Groupe CADET situé Agence de Toulon - 241 rue du Président Robert Schuman - 83000 TOULON – afin de prendre en compte l'incidence financière liée à l'augmentation du montant global des travaux (de 1 439 000 € HT à 1 685 333,65 € HT soit + 14, 62 %) dans le cadre de la requalification complète du chemin de Saint François dans sa portion entre le parking Guérin Marchi et l'entrée du lotissement la Bégude à Fuveau.

ARTICLE 2 :

L'avenant n°1 est conclu pour un montant de **635,61 euros hors taxes.**

Montant du marché initial	4 348,65 € HT
Montant de l'avenant n°1	<u>635,61 € HT</u>
Montant total du marché	4 984,26 € HT

ARTICLE 3 :

La dépense qui en résulte est prévue au budget général de la Commune – opération 26 article 2151.

ARTICLE 4 :

Madame le Directeur Général des Services, Madame le Trésorier de Trets sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Fuveau, le 31 mars 2023.

Le Maire
Béatrice BONFILLON CHIAVASSA



Hôtel de Ville - 26 boulevard Émile Loubet - 13710 Fuveau

Téléphone : 04 42 65 65 00 - Fax : 04 42 65 65 42 - www.mairiedefuveau.fr